

## SAISIE DES VŒUX SUR SIAM / MVT1D MOUVEMENT 2023

La saisie des vœux se fait uniquement par le système d'information et d'aide pour les mutations (SIAM/ MVT1D) auquel l'application I-PROF donne accès :

**du mardi 4 avril 2023 à 12h au vendredi 14 avril 2023 à 12h**

### 1- Accéder à MVT1D :

L'accès s'effectue dorénavant par [esterel.ac-aix-marseille.fr](http://esterel.ac-aix-marseille.fr) à l'aide des identifiants de messagerie académique.

- l'identifiant : en général il s'agit de la 1ère lettre du prénom suivi du nom
- le mot de passe : par défaut, il est initialisé au NUMEN en majuscules ou le mot de passe personnalisé s'il a été modifié.

- **Le lien « je ne connais pas mon identifiant ou mon adresse de messagerie »**

Voici le détail de la saisie à effectuer pour obtenir l'identifiant :

- Sur l'écran « je ne suis pas un robot », renseigner les différents champs :  
« Quel jour sommes-nous » : indiquer le jour. Par exemple : 18 (pour le 18/02/2023)  
« Quel mois sommes-nous » : indiquer le mois. Par exemple : 02 (pour le 18/02/2023)  
« Quel code voyez-vous » : saisir le code affiché  
Valider

- Sur l'écran suivant « récupération de votre identifiant »  
« Courriel académique » : taper « inconnu » et Valider  
« Vous n'avez pas renseigné de courriel de récupération ... »  
Valider

- Sur l'écran suivant « Récupération de votre identifiant »  
Saisir votre NUMEN  
Saisir votre date de naissance  
Valider

- **Le lien « je ne connais pas mon mot de passe » permet de demander la réinitialisation du mot de passe.**

Voici le détail de la saisie à effectuer pour modifier le mot de passe :

- Cliquer sur le lien « j'ai oublié mon mot de passe »

- Sur l'écran « je ne suis pas un robot » :  
« Quel jour sommes-nous » : indiquer le jour. Par exemple : 18 (pour le 18/02/2023)  
« Quel mois sommes-nous » : indiquer le mois. Par exemple : 02 (pour le 18/02/2023)  
« Quel code voyez-vous » : saisir le code affiché  
Valider

- Sur l'écran suivant « récupération de votre mot de passe »  
« Courriel académique » : taper « inconnu », et valider  
« Vous n'avez pas renseigné de courriel de récupération ... »,  
Valider

- Sur l'écran suivant « Récupération de votre mot de passe »  
Saisir votre identifiant de messagerie académique  
Saisir votre NUMEN  
Saisir votre date de naissance  
Saisir votre nouveau mot de passe  
Saisir à nouveau votre nouveau mot de passe

Attention, les consignes de conformité du mot de passe sont précisées à l'écran.  
Votre nouveau mot de passe est désormais celui que vous venez de définir.

- **Procédure du courriel de récupération**

La nouvelle politique de sécurité académique incite à la communication d'une adresse de messagerie « courriel de récupération », hors du domaine académique (laposte.net, orange.fr, sfr.fr, etc.), sur laquelle pourrait vous être communiqué un code de réactivation en cas de perte ultérieure de votre identifiant ou de votre mot de passe.

La description des procédures ci-dessus vous sont indiquées à titre indicatif dans le cas où vous ne disposez pas de vos identifiants et que vous n'avez jamais renseigné l'information « courriel de récupération ». Ainsi, lors de votre première authentification sur le portail Esterel, vous accéderez à un écran « courriel de récupération » sur lequel vous aurez la possibilité de renseigner une adresse de messagerie personnelle de secours.



Les informations relatives au mouvement (accusé de réception, résultats) seront envoyées sur l'adresse mail définie par l'agent au niveau de la page d'accueil I-Prof.  
Il est nécessaire de vérifier cette adresse et à défaut de la renseigner. L'adresse personnelle académique au format [prénom.nom@ac-aix-marseille.fr](mailto:prénom.nom@ac-aix-marseille.fr) est fortement conseillée.

## 2- Saisir vos vœux sur l'application I-PROF :

Une fois identifié, pour accéder à I-PROF, se rendre dans :

- "Ressources humaines"/"Iprof enseignant" ou effectuer une recherche I-PROF au niveau de la loupe.
- Menu « Les Services »
- « Utilisez SIAM »
- Accès au module : "phase mouvement intra départemental", puis "consultation et saisie des vœux".

A l'attention des personnels en activité qui intègrent les Bouches-du-Rhône à la rentrée 2023 :

Le service SIAM est accessible uniquement à partir de l'application I-PROF de l'académie d'affectation 2022-2023.

Exemple : Un enseignant actuellement en poste dans l'académie de Créteil et muté lors du mouvement interdépartemental 2023 dans le département des Bouches-du-Rhône, doit se connecter au serveur de l'académie de Créteil.

## 3- Accusé de réception

Un courriel informant que l'accusé de réception est disponible dans l'application MVT1D sera envoyé sur l'adresse mail définie par l'agent au niveau de la page d'accueil I-Prof.

Il est fortement conseillé de renseigner l'adresse personnelle académique au format [prénom.nom@ac-aix-marseille.fr](mailto:prénom.nom@ac-aix-marseille.fr).

Cette information parviendra aux agents le **mercredi 3 mai 2023**.

### Uniquement en cas de contestation de barème :

Editer votre accusé de réception sur l'application MVT1D, à compter du **mercredi 3 mai 2023** et le renvoyer par COLIBRIS **au plus tard le mercredi 17 mai 2023 (date limite de réception des courriels)**, accompagné des pièces justificatives.

## 4- Résultat

Les résultats du mouvement seront communiqués le **mercredi 24 mai 2023**, sur la boîte électronique renseignée au niveau de la page d'accueil I-Prof.

Ce message comportera les informations suivantes:

- Le résultat d'affectation
- Les enseignants n'obtenant pas satisfaction au mouvement recevront une explication de leur non obtention de leur vœu n°1.

Le résultat sera consultable également dans MVT1D.